
BPJEPS

SPÉCIALITÉ

**ANIMATION LOISIRS
TOUS PUBLICS - LTP**

MENTION

ANIMATION CULTURELLE

SEPT. 2019 > AVRIL 2021

DEJEPS

SPÉCIALITÉ

**ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE
OU CULTURELLE**

MENTION

**DÉVELOPPEMENT DE PROJETS,
TERRITOIRES ET RÉSEAUX**

SEPT. 2019 > JUIN 2021

DESJEPS

SPÉCIALITÉ

**ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE
OU CULTURELLE**

MENTION

**DIRECTEUR DE STRUCTURES
ET DE PROJETS**

JANV. 2020 > DÈC 2021

LES DOSSIERS D'INSCRIPTIONS SONT
TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE

WWW.FRMJCBRETAGNE.ORG

Formations proposées avec nos partenaires



Le réseau des MJC en Bretagne

Le réseau des « MJC en Bretagne » ce sont 23 associations sur les 4 départements de la région qui mettent en œuvre des projets sur leur site d'implantation pour une population locale. Avec le soutien de la Fédération Régionale, les MJC développent des actions pour répondre aux attentes des populations en conventionnement avec des collectivités locales sur des territoires élargis dans la philosophie de notre agrément Jeunesse Education Populaire et d'Utilité Publique. Ce réseau adhère ainsi à la Confédération des MJC de France.

Dans ce cadre la Fédération Régionale des MJC est agréée «Organisme de formation» :

- Formations des bénévoles associatifs.
- VAE aux diplômes des métiers de l'Animation professionnelle (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS).
- VAE Licence Professionnelle et Master dans le cadre de l'Animation et de l'intervention socioculturelle en lien avec PARIS Créteil Est.
- Plan de formation des Services Civiques Volontaires ...

Notre action se situe résolument dans le champ de l'Éducation Populaire, dans cette histoire, dans ces valeurs de participation, de démocratie, de prise d'initiatives à dimension collective.

C'est ce que disent très clairement nos statuts :

« La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux » (Extrait des statuts types des MJC en Bretagne).

NOTRE CONCEPTION DES MÉTIERS DE L'ANIMATION

Au cœur des métiers de l'animation c'est bien la question du vivre ensemble qui est posée.

D'une part, le vivre ensemble où l'on se trouve face à notre incapacité à solutionner les crises (du travail, du lien social, de l'autorité, du sens parfois), face à notre impuissance devant les parties malades de notre société où

se concentrent toutes les pathologies sociales (chômage, délinquance, toxicomanies, racisme...).

Et d'autre part, le vivre ensemble qui parle d'une façon plus générale de nos rapports aux autres, nécessaire pour vraiment « faire société » avec les peurs, les préjugés, les haines qui empêchent non seulement une cohabitation pacifique mais font obstacle à toute coopération véritable aussi bien dans les entreprises, les écoles, les quartiers, les différentes équipes de travail...



Une démarche pédagogique singulière

Notre conception de la formation s'appuie sur un travail de réseau avec les professionnels et militants de la FRMJC Bretagne, des CEMEA, de Familles Rurales, de la fédération des Centres Sociaux et de l'UBAPAR. (Union bretonne pour l'animation des pays ruraux)

Collectivement, dans un groupe de travail, différents professionnels de notre réseau ont construit les formations à partir de certains constats :

- Une société qui a changé et qui est devenue de manière prépondérante une société de consommation avec une précarité grandissante.
- Dont l'une des conséquences est un repli ; ce qui peut provoquer des difficultés à agir ensemble, à faire avec, à construire collectivement.
- Un enjeu central de nos métiers est le vivre ensemble, et des expérimentations à construire.

Nous avons imaginé que pour construire du diagnostic, du projet, de la mise en œuvre, le collectif était au cœur de notre métier.

Enfin, pour que cette démarche collective soit réelle, il nous est apparu indispensable de la comprendre, de l'analyser, et surtout de l'expérimenter.

Par ailleurs, notre démarche s'inspire du courant de la pédagogie institutionnelle qui permet à aussi de se centrer sur les institutions du collectif et sur une démarche d'expérience pour chacune de ces institutions. La démarche de la pédagogie institutionnelle se centre aussi sur l'agir dans l'éducation, ce qui axe nos travaux de formateurs sur des mises en situation réelles et sur l'analyse de ces expériences. L'alternance entre théorie et pratique est au cœur de notre démarche pédagogique.

Quels que soient les cadres réglementaires des diplômes, nous souhaitons prendre en compte les dimensions suivantes dans nos formations :

- La vie collective et la dynamique de groupe sont centrales dans la formation
- La lecture et l'écriture sont accompagnées tout au long de la formation
- La dimension politique est valorisée et source de réflexion



L'alternance

L'alternance est la base du processus de formation :

Celle-ci est prévue à temps complet permettant la projection, la coordination, la mise en œuvre des différentes fonctions tel que prévu au référentiel. La formation est structurée en phases (deux cycles annuels) qui en déterminent les grandes logiques.

LA PLACE ET LE RÔLE DU TUTEUR DANS LE PROCESSUS PÉDAGOGIQUE

Le tuteur ne peut être qu'un compagnon à la mode « compagnonnage », responsable hiérarchique où travaille la personne en formation. Il assure donc une fonction de maître de stage.

Sa qualité est de faire le même métier. Il aura pour mission :

- D'être le garant du respect du droit du travail durant le stage pratique.
- De mettre à la disposition du candidat, si nécessaire, toutes les données relatives au terrain professionnel, à son environnement et aux projets mis en œuvre sur la structure.
- De se situer en tant que repère professionnel pour le candidat.
- De valider le projet d'intervention conçu par le candidat.
- De l'accompagner au quotidien dans sa réflexion professionnelle.
- De faciliter pour le candidat les conditions de mise en œuvre du projet d'intervention, support des certifications UC1 / UC2 et UC3 / UC4.
- D'accompagner le candidat, de manière cohérente avec le formateur référent, dans l'élaboration des écrits de certifications.

BPJEPS

SPÉCIALITÉ > ANIMATION LOISIRS TOUS PUBLICS - LTP

MENTION > ANIMATION CULTURELLE

SEPT. 2019 > AVRIL 2021

INFOS PRATIQUES

Durée parcours complet

870 h en centre de formation
et 1350 h en structure

Coût de la formation bi-qualif

9060 €/personne
Prendre contact
avec les CEMEA
pour des aides
financières éventuelles
(chèque formation)

Lieu

Itinérance prévue
dans le Finistère,
Morbihan et Ille et Vilaine

Calendrier de la formation

Date limite d'inscription
le 28 août 2019
Entretien
le 3 septembre 2019
Début de la formation
le 9 septembre 2019
Fin de la formation
le 23 avril 2021

Inscription CEMEA BRETAGNE

92 rue du Frugy
29000 Quimper
02 98 90 10 78

accueil@cemea-bretagne.fr
www.cemea-bretagne.fr

LE DISPOSITIF DE SÉLECTION ET LES MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

PUBLICS >

Demandeurs d'emploi avec
financement, professionnels de
l'animation en ACM, associations
de quartiers, centres sociaux,
MJC, ludothèques, associations
culturelles, foyers ruraux, de lieux
de diffusion et de promotion de la
culture... (Associations / collectivités
territoriale.)

CONDITIONS D'ACCÈS >

Etre âgé d'au moins : 18 ans
Etre en possession de l'un des
diplômes suivants : CQP périscolaire,
BAFA, BAFD, BAPAAT, BPA, Bac Pro
Service de proximité et de vie locale,
ou
Etre titulaire du PSC1 et justifier
d'une expérience d'encadrement de
groupe de 200 h au moyen d'une
attestation délivrée par la ou les
structures
Réussir l'entretien d'admission
Suivre le module de positionnement

MODALITÉS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE >

À partir d'un texte faisant état d'un
positionnement sur l'environnement,
le candidat devra donner son avis
sur ce texte et argumenter sa
position. (30 minutes pour prendre
connaissance du texte et 1h30 pour
construire son écrit). 2 à 3 pages
seront demandées.

MODALITÉS DE L'ÉPREUVE ORALE >

(Durée : de 20 à 30 minutes
maximum)
Le candidat sera interrogé au cours
de cet entretien sur sa lettre de
motivation, son positionnement
sur le texte écrit et les éléments
repérés dans le cours, comme
supports potentiels à une animation.
Préparation : 30 minutes pour le
candidat

La formation BPJEPS LTP & AC en parcours complet représente 6 Unités capitali-sables (UC). L'obtention du BP Bi-qualifiant se fait par la validation de la totalité des UC.

Vous pouvez décider de ne réaliser qu'une partie du parcours soit :

- le BPJEPS LTP UC 1&2, UC3, UC4
- ou vous êtes déjà titulaire d'un BPJEPS (LTP, AS, APT...) vous pouvez vous inscrire aux UC 3&4 du BPJEPS AC.

BPJEPS LTP

- UC1 >** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 >** Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 >** Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs
- UC4 >** Mobiliser les démarches d'Éducation Populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics »

BPJEPS AC

- UC3 >** Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles
- UC4 >** Mobiliser les démarches d'Éducation Populaire pour mettre en oeuvre des activités d'animation culturelle

DEJEPS

SPÉCIALITÉ > ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE
MENTION > DÉVELOPPEMENT DE PROJETS, TERRITOIRES ET RÉSEAUX
SEPT. 2019 > JUIN 2021

INFOS PRATIQUES

Durée parcours complet

700 heures en centre de formation
Environ 2 700 heures en structure

Coût de la formation

Le devis de la formation est adressé sur simple demande (téléphone ou mel).
Sélections : 50 € (règlement à joindre au dossier d'inscription)
Positionnement : 75 €

La formation peut être financée :

> Par les OPCA (pour les salariés) à condition de demander une prise en charge. A cet effet, sur simple demande, un devis vous sera adressé.

> Par la Région Bretagne (pour les demandeurs d'emploi)
> Chèque Formation (75% du coût de la formation, rémunération éventuelle, ...)

Lieu

Itinérance sur la région Bretagne

Calendrier de la formation

Date limite inscription : 30 avril 2019 (dossier à demander par mel ou téléphone)

Epreuves de sélection : 28 mai 2019

Début : 22 septembre 2019
Fin : 18 juin 2021

Inscription

FÉDÉRATION RÉGIONALE
DES MJC DE BRETAGNE
MISSION FORMATION

18, rue Abbé Vallée
22 000 Saint-Brieuc

Tel : 02 96 62 08 70

Port. : 06 71 61 21 28

fdmj22-secreariat@fjmjbretagne.org

RESPONSABLE DE FORMATION :
Corinne LE FUSTEC

LE DISPOSITIF DE SÉLECTION ET LES MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION >

Conforme à l'article 10 du Décret n°2006-1418 du 20 novembre 2006.
Conforme à l'article 3 de l'Arrêté du 27 avril 2007 créant la mention « Développement de projets, territoires et réseaux ». Soit :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au RNCP.
- Ou être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au RNCP.
- Ou attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois.
- Ou justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

LE CAS ÉCHÉANT, LES MODALITÉS DE SÉLECTION DES STAGIAIRES TITULAIRES DE L'ATTESTATION DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION >

L'organisme de formation vérifie les exigences préalables par le biais d'un dossier d'inscription. Il demande en sus un CV et un document de trois pages présentant les motivations pour l'entrée en formation, qui servira de base à l'entretien.
Le jury est composé de 2 personnes (formateurs et professionnels).

TROIS ÉPREUVES : >

- Une épreuve écrite de synthèse de documents traitant de sujets d'animation (2h).
- Une mise en situation collective.
- Un entretien de motivation (30 minutes).

Les critères des épreuves ont tous la même importance. Une note sera donnée à chacune des épreuves avec le même coefficient. En cas d'égalité de deux candidats, c'est la motivation (note à l'entretien de motivation) qui sera prédominante.

Les activités professionnelles concernées sont classées en quatre grands groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles :

- Concevoir un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'animation
- Conduire des démarches pédagogiques
- Conduire des actions de formation

4 Unités de compétences pour un parcours de formation qualifiant :

- UC1 > Être capable de concevoir un projet d'action
- UC2 > Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC3 > Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- UC4 > Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

DESJEPS

SPÉCIALITÉ > ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

MENTION > DIRECTEUR DE STRUCTURES ET DE PROJETS

JANV. 2020 > DÈC 2021

INFOS PRATIQUES

Durée parcours complet

24 MOIS

Coût de la formation

Le devis de la formation est adressé sur simple demande (téléphone ou mel).
Sélections : 50 € (règlement à joindre au dossier d'inscription)
Positionnement : 75 €

La formation peut être financée :

> Par les OPCA (pour les salariés) à condition de demander une prise en charge. A cet effet, sur simple demande, un devis vous sera adressé.

> Par la Région Bretagne (pour les demandeurs d'emploi)

> Chèque Formation (75% du coût de la formation, rémunération éventuelle, ...)

Lieu

Itinérant dans différentes structures en Bretagne- calendrier début 2020

Calendrier de la formation

de Janvier 2020
à Décembre 2021

Inscription FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MJC DE BRETAGNE MISSION FORMATION

5, rue de Lorraine
35 000 RENNES

Tel : 02.99.14.30.10
secretariat@frmjcbretagne.org
RESPONSABLE DE FORMATION :
Corinne LE FUSTEC

LE DISPOSITIF DE SÉLECTION ET LES MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION >

Conformément à l'article 10 du Décret n°2006-1418 du 20 novembre 2006,

- être titulaire du D.E.F.A. ou de diplômes reconnus équivalents
- être titulaire du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »
- être titulaire d'un diplôme de niveau III dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- être titulaire d'un diplôme de niveau II enregistré au R.N.C.P. : justifier de 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à 2400 heures minimum

LE CAS ÉCHÉANT, LES MODALITÉS DE SÉLECTION DES STAGIAIRES TITULAIRES DE L'ATTESTATION DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION >

L'organisme de formation vérifie les exigences préalables par le biais d'un dossier d'inscription. Il demande en sus un CV et un document de trois pages présentant les motivations pour l'entrée en formation, qui servira de base à l'entretien.

Le jury est composé de 2 personnes (formateurs et professionnels).

TROIS ÉPREUVES : >

- Une épreuve écrite de synthèse de documents traitant de sujets d'animation (2h).
- Une mise en situation collective.
- Un entretien de motivation (30 minutes).

Les critères des épreuves ont tous la même importance. Une note sera donnée à chacune des épreuves avec le même coefficient. En cas d'égalité de deux candidats, c'est la motivation (note à l'entretien de motivation) qui sera pré-dominante.

LA PLACE ET LE RÔLE DU TUTEUR DANS LE PROCESSUS PÉDAGOGIQUE :

Les stagiaires choisissent leur stage, dont les missions doivent correspondre aux attentes pédagogiques de la formation.

Afin de répondre aux objectifs d'une formation en alternance, les structures d'alternance ont pour objectifs :

- de permettre une interaction entre la théorie et la pratique
- de permettre aux stagiaires d'être en situation concrète de travail et pouvoir ainsi conduire de véritables projets prenant en compte toutes les réalités du métier et les contenus de formation.

La structure de stage est un lieu qui doit permettre au stagiaire de s'impliquer, d'observer, d'apprendre par la pratique, d'expérimenter et d'exploiter ses compétences professionnelles et personnelles tout en s'adaptant aux besoins de la structure.

Les activités professionnelles concernées sont classées en cinq grands groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles :

- Préparer la prise de décision stratégique
- Piloter le projet de développement d'une organisation
- Diriger une organisation
- Réaliser le bilan d'activité d'une organisation
- Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation

4 Unités de compétences pour un parcours de formation qualifiant :

- UC1 > Être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur
- UC2 > Être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur
- UC3 > Être capable de diriger un projet de développement
- UC4 > Être capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité